

**LETTRE OUVERTE À L'IMMORAL ET EXCESSIVEMENT INCOMPÉTENT MONSIEUR MOUELLE
KOMBI NARCISSE, UBUESQUE MINISTRE DES SPORTS ET DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE
CAMEROUNAIS ET AU RENOUVEAU DONT IL EST À L'IMAGE**

Prison Centrale de Kondengui-Yaoundé, le 25 Novembre 2021.

Monsieur le Ministre !!!

Les gens, les vrais, parlaient, et contre toute attente un malotru éleva avec outrecuidance sa parole de fausse personnalité pour aussi donner de la voix : vous monsieur ! Ne comptez donc pas sur moi pour adopter le jargon châtié et pusillanime de la représentation nationale parlementaire qui souvent, à quelques exceptions notoires près, vous chouchoute et dorlote à la façon dont ENGANAMOUIT le fait avec sa dulcinée KHALIFA.

Monsieur MOUELLE KOMBI Narcisse !!!

Je vous avoue que la stupéfaction et l'indignation se sont récemment disputées, comme désormais les deux tourterelles susnommées, dans mon esprit. La querelle visait à savoir laquelle des deux gagnerait la faveur de dicter à ma conduite sa forme et son orientation dans la réaction appropriée, et au vitriol, qu'impose les propos éructés récemment de cette étrange fissure moustachue qui vous tient lieu de bouche. Au final, la forme d'une lettre ouverte m'est apparue la plus opportune pour faire écho à la nécessité de déclencher le contre-feu que votre hardiesse étourdie a enclenché chez moi. La mouvance mémorielle provocatrice et indécente de la célébration de l'année 39 du Renouveau est aussi une des raisons ayant suscité la présente. Ce d'autant plus que c'est à ce titre que vous avez cru devoir prendre la parole via la véritable breloque langagière emballée dans le lyrisme grandiloquent qui drapait vos propos choquants.

J'en viens donc au fait du mobile principal de la présente. Il se trouve qu'il m'a été rapporté des propos à vous attribués. Après vérification en effet, il s'avère que dimanche le 7 Novembre 2021 dernier, vous avez pris part à une entrevue télévisée. Ce soporifique entretien avait totalement échappé à mon attention, et pour cause, diffusé sur le service public de l'audiovisuel camerounais, la Cameroon Radio Television (CRTV), authentique Pravda des temps présents, via le canal du jadis très attrayant programme intitulé "Actualité Hebdo".

Durant cet entretien et au plus fort de vos divagations à dormir debout, dont toutes ne peuvent ici faire l'objet d'énumération, vous êtes parvenu à une sorte de pic paroxystique d'élucubrations ; comme frappé par la foudre, vous avez eu une révélation mystique en découvrant sur le tard quelque chose qui vous avait visiblement échappée durant tout ce temps ! Vous avez donc cru indispensable de partager cette illumination en faisant le bête, voire la bête. Aussi avez-vous, parlant de la notion de "Président Élu", dit avec une délectation jouissive et jubilatoire la pure ânerie selon laquelle elle, je cite : « Renvoie plutôt à une espèce d'hérésie de contresens de contrevérité et même de paradoxe ».

En prononçant ces paroles renversantes de légèreté, vous vouliez sans doute créer un effet retentissant. Vous y avez grandement réussi, soyez-en assuré ! Sauf que moi je n'ai entendu que la détonation tonitruante de la stupidité enfantée par une petite phrase assassine trop

hâtivement déclamée, car visant un but mesquin sinon méchant, cruel. Méchanceté et cruauté de celles dont savent se montrer capables les petits esprits haineux qui en voulant trop être méchants se précipitent et en oublient d'être intelligents ou subtils. Il est vrai que l'obnubilation issue de la haine aveugle et, un peu trop souvent, abruti à la fois ! Ici s'impose une pensée pieuse à l'endroit des âmes de certaines défuntes jeunes ou moins jeunes, dont les deuils ont récemment défrayé la chronique et ému les âmes sensibles, là où l'obnubilation des âmes haineuses y a trouvé le champ d'expression des plus bas et répugnants instincts humains ! Nous y reviendrons ultérieurement et en d'autres circonstances. Pour l'instant gardons nous de dériver du sujet ayant inspiré les présentes lignes, c'est-à-dire vos propos durant le passage sur le plateau de "Actualité Hebdo" tels que rappelés plus haut.

L'un des problèmes avec vous Monsieur MOUELLE KOMBI Narcisse quand vous apparaissez, est que ceux qui connaissent le gus que vous êtes se pincement moralement le nez pour éviter de s'étouffer avec l'odeur pestilentielle de votre personnalité totalement imbibée d'immoralité ! Tout comme votre incompétence monumentale qui en ce moment se donne à voir tant au Ministère des Sports, que dans l'attitude et la conduite du régime dont vous êtes une des voix prétendues compétentes en conseils juridiques avisés. Il est certes vrai aussi que l'inculture du journaliste qui vous interrogeait avait des proportions abyssales, au vu de la formulation de la question qui vous conduira à cette transe subite !

Petite précision tout d'abord Monsieur MOUELLE KOMBI !

Sachez qu'une harpie amoralisée paradant en outrageant la vertu comme vous est loin, mais alors très loin, de m'impressionner le moins du monde. Vous êtes du menu fretin, un petit homme de paille sans épaisseur ni envergure au sein du gang qui a pris en otage le Cameroun tout entier pour le mettre en coupe réglée. En effet, si la chasse au lion illégitime d'Étoudi dans une traversée au long cours a été amorcée par le Président Élu Maurice KAMTO, assisté de nous ses lieutenants loyaux, ce n'est pas pour qu'une petite frappe du gang institutionnel qui entoure votre Caïd susnommé, vienne nous émouvoir ou faire ciller le moindre œil. La quantité profondément négligeable que vous êtes n'a retenu mon attention que pour les propos outranciers en forme d'attaques personnelles que vous avez lâchement eues à mon endroit. Autrement je vous aurais superbement ignoré ! Vous n'êtes en effet digne d'intérêt que si l'on nourrit le projet de contempler dans toute sa splendeur la fausseté humaine et la veulerie quand occasionnellement elles se font chairs dans une seule et même personne ! Or je préfère meubler habituellement mon temps de manière bien plus originale et intéressante.

Pour poursuivre dans le registre des précisions, je rajouterai que vous êtes assurément de l'étoffe dont sont fait les lâches. Ceux-là qui lorsqu'ils ne vous poignent pas dans le dos, attendent que vous ayez les mains et les pieds entravés par des liens pour vous faire bagarrer ! Ainsi donc il vous aura fallu exactement 3 ans et mon emprisonnement politique arbitraire en forme de prise d'otage, pour me donner enfin la répartie de façon aussi veule ? Il est en effet de notoriété publique que je suis modestement passé à la postérité en tant que le promoteur et un temps pionnier exclusif acharné de l'usage de cette notion de "Président Élu (Maurice KAMTO)", notamment sur les plateaux de télévision et autres supports médiatiques. Il en sera ainsi avant que je ne bénéficie très vite de l'assistance d'autres jeunes

patriotes ou autres partisans courageux de la justice et du droit, volant à ma rescousse dans cette bataille homérique de propagation de l'expression "Président Élu Maurice KAMTO". Ceci s'est particulièrement observé au plus fort de la crise postélectorale camerounaise, marquée par l'emprisonnement arbitraire, et déjà tout autant illégal que les nôtres, du Président Élu Maurice KAMTO. Il faut d'ailleurs également préciser que "Président Élu Maurice KAMTO" est la formule courte, tandis que la formule longue est "Président Élu en dehors de toutes fraudes électorales Maurice KAMTO".

Me croyant donc à votre merci et certainement affaibli par de prétendues vicissitudes d'un emprisonnement arbitraire illégal et injuste, relevant plus de la prise d'otages qu'autre chose, vous avez pensé le moment opportun pour me frapper dans le dos et vous abriter lâchement dans l'obscurité du contexte ambiant. Je vais malheureusement vous décevoir si vous me croyez affaibli physiquement ou moralement, en proie au doute et au désarroi.

Monsieur MOUELLE KOMBI Narcisse, sachez en ce qui me concerne que les emprisonnements politiques sont le sel de la terre des résistants dont je suis une émanation, l'encensoir de leurs âmes héroïques ! Le fuel qui met de l'énergie dans leur démarche, en raffermissant leur engagement et leur détermination à œuvrer plus que jamais en faveur d'un Cameroun meilleur. Oui, par la présente, sachez que malgré mon emprisonnement injuste et par ailleurs proprement illégal, je garde entier tout mon répondant et ma loyauté au Président Élu Maurice KAMTO, à la cause de la Renaissance, et à celle de la Résistance Nationale Pacifique. Je reste donc fidèle à mes convictions, et au-delà à mon engagement citoyen-républicain en tant que militant du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC), parti politique d'opposition véritable et authentique, œuvrant pour l'avènement de ce meilleur Cameroun.

Ultime précision pour en clôturer le registre. Mes écrits présents s'adressent singulièrement et premièrement à vous Monsieur MOUELLE KOMBI Narcisse, mais aussi à tous ceux de votre engeance d'agréés frelatés en Droit ou je ne sais quoi d'autre. Vous qui arpentez les couloirs du pouvoir comme des âmes en peine dont la raison quotidienne de vivre est de servir de cache-sexe aux incompressibles pulsions anti État de Droit qui animent obsessionnellement les artères vitales du Renouveau et de la politique dictatoriale définie par son faux champion Paul BIYA. Ce que je dis ici s'adresse aussi enfin et surtout aux Rdpécistes fascistes et fascisants affichés, ou ceux déguisés en crypto partis tiers qui osent se parer des atours de la moralisation et de la rigueur quand ils prennent publiquement la parole pour admonester le Président Élu Maurice KAMTO, le MRC et la Résistance Nationale Pacifique. Agissant tous de concert comme un hommage du vice à la vertu durant lequel l'hôpital, l'église, et la mosquée se réunissent pour se moquer de la charité ! Je vous réponds donc à vous, mais en filigrane, je réponds à l'association antirépublicaine malfaisante dont vous vous êtes en réalité fait le porte-voix. Je réponds au Renouveau et à sa dictature mouvante vieille désormais de 39 hideuses années. Alors sortez-vous très vite de ce rêve éveillé qui vous fait croire que vous m'avez porté une estocade en m'emprisonnant, car ma verve loin d'en être émoussée en est ressortie galvanisée voire exacerbée. Ici se referme le registre des précisions.

Monsieur MOUELLE KOMBI Narcisse !!! S'agissant tout d'abord de votre effarante immoralité.

Si le Cameroun n'était pas devenu, sous la houlette du Renouveau et de son chantre éternel Paul BIYA, un espace normé et normalisé d'immoralité, des gens comme vous n'oseraient ni paraître ni parler en public. N'étant pourtant pas spécialement connu comme étant un opérateur économique dont l'origine de la fortune est établie de tous, une décision de justice est pourtant intervenue en novembre 2020 pour condamner des personnes employées chez vous et ayant perpétré à votre domicile un vol portant sur la somme de plus 75 millions de Fcfa en liquide, et près de 10 millions en bons de carburant. Comment pouvez-vous, autrement que par le détournement de deniers publics, justifier la provenance de cette somme faramineuse ? En temps ordinaire, suite à ce vol, vous auriez dû faire l'objet d'une mise en examen pour au moins clarifier la provenance desdits fonds et bons de carburant. Il ne faut en effet pas être un criminologue chevronné pour deviner que la provenance de ces fonds relève probablement du plus illicite des commerces avec les fonds publics Camerounais !

Monsieur MOUELLE KOMBI Narcisse, face à ce qui précède, pouvez-vous jurer la main sur le cœur que vous n'êtes pas un détourné de fonds publics ? Un prévaricateur de la fortune publique ? N'êtes-vous pas purement et simplement un vulgaire voleur ? Pensez-vous que celui qui accepte un vol de fonds publics, voire y participe activement peut, se retrouver à condamner un vol électoral, en l'occurrence un holdup électoral de l'élection présidentielle de 2018 ?

Si vous avez été meurtri par le "vol" des 75 millions que vous avez subi au point que cela aboutisse à un procès public ; Si contre votre employé de maison, dont je suis par ailleurs dorénavant le voisin et ami ici à Kondengui, vous avez initié des poursuites portant sur l'accusation de vol de 75 millions de Fcfa à votre domicile, alors que pensez-vous de la douleur des Camerounais quand leurs fonds publics sont détournés ?

Si vous avez fait tomber le couperet de la loi sur la tête de celui qui vous a volé, quel serait d'après vous le sort de celui qui a volé une part significative de la fortune publique, causant ainsi à l'intérêt général un préjudice encore plus grand ?

Avez-vous une idée des réflexions éthiques et morales pouvant surgir de ce qu'il faut penser du vol subit par un voleur ?

Avez-vous jamais pensé ce que ça fait d'être un voleur volé ?

Que penseriez-vous d'un professeur agrégé agrégeant illicitement les millions de l'État et désagrégeant le savoir au profit de visées de basses politiques d'enrichissement individuel ?

Au demeurant, votre mégalomanie serait-elle allée jusqu'à ce que votre parc automobile ne soit constitué que de camions semi-remorques, assurant ainsi à vos sorties le faste et le clinquant tapage arriviste nécessaires à vos apparitions publiques ? Ceci au moins expliquerait pourquoi un seul individu peut dans son domicile garder l'équivalent de la dotation en carburant d'une direction entière du Ministère dont il a la charge en tant que ministre.

Que faisaient dans un domicile privé, le vôtre, des bons de carburant réputés faire partie du patrimoine de l'État ? Si ce n'est de la cleptomane alors cela y ressemble furieusement !

Je me permettrais donc, une fois n'est pas coutume, un brin de colérique vulgarité. MOUELLE KOMBI Narcisse bouclez-là ! Vous êtes indigne de la tête aux pieds de parler au nom de la morale publique ou de la rectitude en matière d'usage dans l'espace public, tellement votre moralité prête à caution pour dire le moins !

Votre petite vertu serait donc aussi criarde que ne l'est le caractère inachevé du Complexe-devenu Stade Paul BIYA d'Olembé. Mais au fond est-ce nouveau chez vous ? Si l'on porte notre considération sur un certain passé, on se souvient que vous avez brillé de mille feux funestes lorsque vous avez écrit, vous un soi-disant professeur agrégé de droit public et enseignant de sciences politiques, que la longévité au pouvoir de Paul BIYA était normale si l'on la comparait à celle de la Reine d'Angleterre. Il fallait du culot, et surtout une mauvaise foi sidérale pour oser comparer sur une base institutionnelle égalitaire ou équivalente une République et... une Monarchie !! Une Reine et un "Président" ! Pour oser cette hérésie juridique et constitutionnelle, cela nécessitait un cynisme menteur froid. Vous seriez donc dans votre conduite personnelle autant dénué de bonne moralité, que d'honnêteté intellectuelle !! ? Un "intellectuel pantouflard" donc, de la célèbre formule d'un de mes Ami Politique par ailleurs objet avec moi ici en prison, de la prise d'otages en vertu de laquelle nous sommes retenus illégalement captifs. Je peux penser, mais je refuse de penser et donc je suis ! Tel est le crédo de l'intellectuel pantouflard dont vous êtes un échantillon parfait.

Et puisque le vice ne s'épanouit jamais qu'en compagnie de ses pairs, à votre immoralité s'ajoute une incompétence stratosphérique. Ne vous êtes-vous pas récemment encore illustré en cette matière à l'occasion de l'avant-dernier match des lions indomptables qui comptait pour la 4ème journée des éliminatoires du Mondial Qatar 2022 ? Parfaitement incapable de faire voyager les lions à temps, vous avez fait en sorte que nos fauves nationaux de football arrivent finalement en catastrophe le matin du lundi 11 octobre dernier pour un match prévu à 14h du même jour contre les Mambas du Mozambique. Incompétent Monsieur MOUELLE KOMBI, mais surtout artisan à l'occasion d'un incroyable déshonneur anti patriotique ! Le fait pour les lions d'avoir heureusement remporté la victoire, dans de telles conditions scandaleuses, n'exonère malheureusement pas le Cameroun de l'infamie nationale face aux choux gras des médias internationaux ou nationaux étrangers qui ont ainsi fait de nous la risée du monde sportif à cause de vous.

Votre incompétence est encore plus aggravée dans les autres champs de son expression en tant que Ministre des Sports et surtout en tant que Président du Comité d'Organisation de la Can Total Energie 2021 (COCAN). Pour dire simplement les choses, avec vous aussi bien que 32 gigas sont égal à 500 gigas, de la formule d'un autre tout autant suspect Professeur agrégé du Renouveau, alors 32 millions peuvent devenir 500 millions, ou encore un stade peut voir évoluer son coût final du simple au centuple ! Ou plus simple encore un stade est égal à un complexe !

Ainsi sous votre conduite obscurcie et troublée, les complexes deviennent de simples stades ! Des chantiers inachevés coûtent le prix du chantier achevé, livré, et même exploité ! Notre âme d'indécrottable patriote Camerounais croise les doigts pour que l'honneur national ne soit pas plus bafoué qu'il ne l'est déjà exagérément avec cette histoire de CAN "glissante". Il semble malheureusement qu'à cet égard il est trop tard, car le mal est fait ! Sinon Monsieur MOUELLE KOMBI Narcisse dites-moi, oui, expliquez-nous encore mieux cette histoire de

palace souterrain à Olembé ! C'est pour des troglodytes ? Expliquez-nous encore de façon un peu plus convaincante les coûts astronomiques et scandaleux des "complexes-sportifs-devenus-simples-stades" ? Expliquez-nous ce vol à ciel ouvert de camions de sable à 700 mille Fcfa l'unité, tels que livrés sur le chantier du stade, ex complexe sportif, d'Olembé ? Expliquez-nous aussi de nouveau cette histoire de sac de ciment à 16 000 Fcfa sur lesdits chantiers ? Et surtout expliquez-nous encore et encore, jusqu'à entendement, comment vous réussissez à passer d'un complexe multisports et immobilier, à un simple stade ? Comment réussissez-vous ce pari en ayant déjà dépensé le prix du complexe multisport tout entier ? Quelle prouesse que celle de construire un "grand-petit" stade au prix de l'immense complexe qu'il aurait dû être en réalité, et de ne l'avoir malgré tout même pas encore achevé dans sa simple formule de stade ?

À la vérité, avec cette affaire de CAN, vous allez nous servir une tartuferie. En l'occurrence une authentique opération de Feymania gouvernementale de plus. Après le scandale d'État lié à l'échec cuisant de l'organisation par le Cameroun de la CAN 2019, des arrangements proprement mafieux ont permis de repousser l'échéance et d'avoir une seconde chance de CAN Camerounaise aux forceps. Or vous êtes, par d'autres tricheries et des acrobaties dolosives de toutes sortes, en train de vendre au monde une CAN en toc, bidonnée de toute part.

Une autre illustration patente de votre monumentale incompetence, est la chienlit qui a pris en possession quasi démoniaque le football Camerounais via l'interminable mélodrame de la FÉCAFOOT (Fédération Camerounaise de Football). Un imbroglio dans lequel les protagonistes sont presque tous des figures bien connues des rangs du RDP (Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais), y compris des sénateurs que des repris de justice peuvent tancer à l'occasion sans la moindre gêne, se querellant et faisant ainsi irresponsablement peser une hypothèque sur l'accord-cadre récemment signé entre le Cameroun, la FÉCAFOOT et la Confédération Africaine de Football (CAF). Cette formalité conventionnelle est pourtant celle supposée garantir et sécuriser, pour de bon cette fois, l'organisation de la future CAN par notre Pays.

Comme c'est curieux, votre incapacité systématique à contribuer au retour de la sérénité, voire même de la légalité, au sein de cette instance faïtière du football Camerounais. Les guéguerres en cours concernant aussi bien la gestion présente que future de cette Instance sportive sont bien l'illustration d'une incapacité notoire du Ministère des Sports à officier dans ce dossier en médiateur crédible dont la voix apaise les tensions et crée les synergies indispensables à l'accueil et l'organisation de la CAN Camerounaise. Mais surtout, la voix qui permette que le Football Camerounais retrouve sa pleine gloire d'antan, tout en contribuant à sortir de la précarité les jeunes footballeurs, en leur offrant le cadre professionnel nécessaire à l'éclosion de leurs talents, mais aussi et d'avantage les conditions pour qu'ils puissent décemment vivre de leur art sportif.

Notre immense fierté patriotique alimente un feu ardent qui nous fait œuvrer exclusivement pour voir le Cameroun grand et exemplaire dans ses réussites. Malheureusement, devant un tel spectacle, la douleur tenaille nos entrailles en nous tordant les tripes de voir le vert rouge jaune aussi malmené du fait de l'irresponsabilité du régime BIYA.

Monsieur MOUELLE KOMBI !! Votre gigantesque incompetence en rajoute donc ainsi une couche au caractère cocasse et périlleux du contexte servant de prélude à la marche forcée vers cette CAN Camerounaise de Janvier 2022. Sans doute la CAN la plus chère de toute l'histoire des CAN jamais organisées avant sur la terre depuis les origines de l'humanité. Une escroquerie annoncée. Heureusement pour nous, patriotes républicains sincères, que les lions indomptables par leurs prestations miraculeuses, réussissent comme souvent, à calmer les ardeurs du peuple trompé que nous sommes !

Monsieur le Ministre !!!

Au-delà du foot, sous vous et plus que jamais, le sport et l'éducation physique relèvent plus de la sphère privée et individuelle, que de la politique publique ! Véritables oubliés du service public, ils en sont les parents pauvres. Le marasme du sport Camerounais en général est décidément terrible. Et pour ne rien arranger, l'incompétence épidermique qui vous habite s'en mêle.

N'a-t-on pas vu défiler sur les tranches d'information du 8 novembre dernier, ces images insoutenables des joueuses de notre équipe nationale féminine de handball vice-championne d'Afrique en guenilles sur les hauteurs d'un espace inapproprié, une chaussée qu'elles se disputaient avec les motos taximen et autres automobilistes, sur les flancs de Ngoa Ekelle, au lieu-dit "Mateco" ? En rappel cette équipe devrait être rendue au Brésil en vue de la préparation de la 25ème édition de la coupe du monde de Handball qui se déroulera du 1er au 19 décembre 2021 en Espagne. Leur arrivée au Brésil était prévue initialement pour le 20 octobre 2021, soit plus d'un mois déjà. Or dans le même temps, l'équipe Angolaise championne d'Afrique en titre est arrivée le 8 novembre dernier à Budapest en Hongrie, pour un programme prévoyant un match amical avec le Japon et aussi cinq autres rencontres avec cinq équipes locales hongroises. Ces événements se déroulent tandis que le Cameroun passe pour être un Pays dans lequel il existe un Ministre des Sports et de l'Éducation Physique ! Il est permis d'en douter. Ne rajoutons rien sur les volleyeuses, l'humoriste Moustik s'en charge déjà assez bien.

Idem, ne rajoutons rien en allant jusqu'à évoquer chez vous ce qui, du moins qu'on puisse en dire, relève de la dépravation des mœurs, la pudeur en serait plus que profanée. Étonnons-nous quand-même en rappelant ce souvenir encore vivace dans certaines mémoires, et qui se rapporte à ces escapades que principalement nombre de jeunes hommes venus pour faire des études à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) ont été "forcés" d'effectuer dans votre village natal de Yabassi jadis. Vous étiez alors le Directeur de l'IRIC et conduisiez en personne les excursions dont il est ici question, au prétexte de motifs académiques. Apparemment pour vous, les Relations Internationales, se comprennent mieux en facilitant un certains type de "relations" avec et entre les hommes. Haaa oui bien-sûr, il est vrai que certains professent là où d'autres optent pour le pro-fesse. Il est encore plus vrai que des goûts et des couleurs on n'en discute pas, et qu'il faut de tout pour faire un monde. À charge encore pour les jeunes personnes "élues" de ne pas faire l'objet d'un chantage plus ou moins subtil !

Les bas instincts se livrent décidément chez vous à une foire d'empoigne pour le contrôle de votre inconduite patente. Je vous décerne d'ailleurs aujourd'hui officiellement un titre princier supplémentaire, vous en raffolez il paraît, celui de "MOUELLE KOMBI Narcisse

prince immoral régnant de la principauté de l'incompétence et vassal du roi endormi Barthélemy Bi MVONDO" ! J'ai des frissons quand je me demande si Bakassi et sa rétrocession avaient par exemple été confiés à quelqu'un comme vous ? Sans doute, cette presque île serait aujourd'hui nigériane pour l'éternité.

Nous allons maintenant revêtir les oripeaux du droit et de la science politique pour nous pencher sur votre propos au sujet de la notion de "Président Élu". Nous commanderons pour cela un arsenal juridique et sociopolitique accessible à tout étudiant de droit et de sciences politiques dès le niveau 1. Nous le faisons en soulignant que nous-mêmes avons bravé de brèves, mais robustes études en ces enseignements à la Faculté de Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Yaoundé II Soa (FSJP UYII) avant que l'univers du journalisme et de la communication ne nous étreignent irrésistiblement dans leurs bras.

Vous avez donc dit de la notion de "Président Élu" qu'elle « Renvoie plutôt à une espèce d'hérésie, de contresens, de contrevérité, et même de paradoxe ». Pour quelqu'un qui durant la même émission a rappelé avoir eu, entre autres comme enseignant universitaire, le mythique et regretté Stanislas MELONE, c'est vraiment un comble ! Le de cujus a dû se retourner dans sa tombe en vous entendant !

Monsieur MOUELLE KOMBI Narcisse !

Primo, "Président Élu" est une notion issue de la tradition institutionnelle publique anglo-saxonne, la Common Law, du "President-Elect" telle qu'elle donne surtout à s'observer aux Etats-Unis d'Amérique (USA) après une élection présidentielle. En effet, cette notion dans la pratique politique courante qui y en fonde l'usage, est utilisée pour désigner juridiquement le candidat à l'élection présidentielle qui est "PRÉSUMÉ AVOIR REMPORTE LE SCRUTIN ET QUI ATTEND SON INVESTITURE POUR DEVENIR LE PRÉSIDENT TOUT COURT, LE PRÉSIDENT EN FONCTION, LE "ACTING PRESIDENT". Cette notion de "President-Elect" (Président Élu) trouve d'ailleurs son fondement constitutionnel inscrit dans le marbre du vingtième amendement de la Constitution des USA. Joe BIDEN, au lendemain du scrutin présidentiel américain du 08 Novembre 2020 était "The President-Elect" (Président Élu), et est devenu the "Acting President" (Président en fonction) suite à sa prestation de serment durant son investiture du 06 Janvier 2021 à Washington DC.

Il est donc totalement et grossièrement mensonger de dire dans l'absolu, comme vous l'avez fait trop hâtivement, que cette notion « Renvoie plutôt à une espèce d'hérésie, de contresens, de contrevérité, et même de paradoxe ». En l'occurrence Monsieur MOUELLE KOMBI Narcisse on peut se demander comment, vous l'agrégé-uniquement-en-son-for-intérieur de droit et de sciences politiques, avez-vous pu oser dire de cette notion des choses aussi affolantes et non circonscrites par les réserves argumentatives de circonstance ?

Deuzio, la notion de "Président Élu" consacre un distinguo entre le Président légitime en attente de la charge légale présidentielle post investiture par la prestation de serment, et le Président sortant ou en fonction, y compris de fait. Pour parler trivialement, un Président de fait est un "Président Up Eye¹", qui s'est arrogé en passant en force, voire frauduleusement,

¹ Up Eye : Expression signifiant "à l'arrachée"

la faveur des urnes et surtout l'investiture par la prestation arbitraire de son serment : le cas BIYA en est une illustration parfaite. Le Président en fonction se distingue donc du "Président Élu", distinguo en vertu duquel ce dernier est un impétrant durant la phase de transition des Rennes de l'exécutif !

Monsieur MOUELLE KOMBI Narcisse !

Vous avez donc fait mentir l'adage selon lequel "qui peut le plus peut le moins". En effet vous vous êtes tellement porté aux cimes du savoir juridique et de la science politique que vous en avez oublié la base fondamentale des deux. Et voici un agrégé incapable de démontrer ce qu'un étudiant de première année en droit ou science politique est capable de démontrer les doigts dans le nez. Quel paradoxe !!! Au demeurant cela ne fait que confirmer la justesse de mes propos lorsque je vous qualifie de fieffé malhonnête intellectuel pathologique. Vous avez donc étalé votre ignorance et le manque de circonspection de votre esprit. Un double manquement incompréhensible pour un soi-disant "professeur agrégé" qui "enseigne" tant le droit que la science politique. Si c'est de cette facture que sont vos sombres lumières juridiques et sociopolitiques auprès de l'illégitime d'Étoudi, Paul BIYA, alors on comprend pourquoi sous la férule du Renouveau le Cameroun est devenu la terre promise de toutes les illégalités et de toutes les violations du droit et de la justice. Le tout avec l'active caution et la promotion frénétiques de son chantre Paul BIYA en vue de la sauvegarde triomphale d'un État de non droit !

Maintenant que le fondement historique, celui en science juridique et celui en science politique de cette notion sont établis dans son acception originelle, il s'agit maintenant de voir si cela s'applique en l'espèce, via la formule "Président Élu Maurice KAMTO", au scrutin présidentiel camerounais d'octobre 2018. Pour ce faire, nous allons recourir au raisonnement préconisé dans les Facultés de Sciences Juridiques et politiques en matière d'étude de cas : Le syllogisme !

Syllogisme, par ailleurs si cher aux hommes et femmes authentiques de droit, et qui sert de méthode de prédilection au raisonnement juridique dès les exercices basiques d'étude de cas en première année de droit. Nous allons donc faire de la casuistique de comptoir du petit commerce.

Si l'expression "Président Élu" est une notion et constitutionnelle, et de droit, et de science politique, qui trouve son fondement historique dans la tradition issue de la Common Law, et que le Cameroun est un État à minima Bi-jural, sinon tri-jural, par l'usage dans ce pays de façon culturelle, politique et historique, d'us et règles juridiques issues à la fois de la Common Law, du droit romano germanique (Droit Civil), et du droit coutumier, alors l'expression "Président Élu" est pleinement opératoire et opérationnelle en cas d'élections présidentielles. A fortiori, cette expression s'applique d'autant plus à Maurice KAMTO et le consacre définitivement, du point de vue de la légitimité, comme le Président Élu Maurice KAMTO ! Cela l'est d'autant plus vrai qu'il, le Président Élu Maurice KAMTO, EST PRÉSUMÉ AVOIR REMPORTE LE SCRUTIN DE 2018 ET N'AVOIR PAS ÉTÉ INVESTI DU FAIT D'UNE NON PRESTATION DE SERMENT.

Il est donc constant que la présomption de victoire du Président Élu Maurice KAMTO, n'a jamais fait l'objet d'une remise en question recevable en droit et donc en légitimité. Qui

peut d'ailleurs accepter et comprendre que des faux résultats aient été fabriqués aussi grossièrement pour les substituer aux vrais résultats sortis des urnes ? Qui peut nier que les PV électoraux ayant servi de base à la compilation des résultats de l'élection présidentielle de 2018 étaient de faux PV tel que le contentieux postélectoral devant le Conseil Constitutionnel a permis avec éclat de le démontrer en mondovision ? Qui peut en outre comprendre comment et pourquoi la pertinente proposition de sortie de crise postélectorale du Président Élu Maurice KAMTO, portant sur le recomptage des voix a été battue en brèche, et refusée vertement par le régime BIYA ? Si ce régime était de bonne foi, pourquoi a-t-il refusé le recomptage des voix ?

Dans le cas d'espèce, Président Élu Maurice KAMTO, est donc bel et bien une vérité censée, un plein sens politique, historique et culturel. Mais plus encore, "Président Élu Maurice KAMTO" est la puissante traduction en fait de communication politique et élément de langage sui generis, d'une réalité holistique incontestable en dehors de toutes fraudes intellectuelles ! "Président Élu Maurice KAMTO" est aussi en soi, une expression performative, autrement-dit un acte de résistance en soi et une piqûre de rappel constante dont la marque indélébile à la façon du BCG électoral qu'il est, actualise avec constance le holdup électoral présidentiel d'Octobre 2018, pour le fustiger et dénoncer par exorcisme sa perpétration à l'avenir. Mais aussi, cette notion s'emploie pour rappeler éternellement l'illégitimité irrefragable de Paul BIYA sur le siège présidentiel d'Étoudi !

Les notions de "Président Élu Maurice KAMTO" et "Président Élu (Maurice KAMTO) en dehors de toutes fraudes électorales", trouvent en prime leur pendant supplétif et corollaire dans la dénonciation du "holdup électoral". La dénonciation du holdup électoral, puisque ce dernier est celui qui permet la forfaiture de voir investi en fonction, après prestation de serment arbitraire, un "Président" issu de fraudes électorales manifestes. Fraudes ayant à la fois données lieu à l'usage de faux PV électoraux de vote par rien moins que le Conseil Constitutionnel, à la proclamation par ce dernier de faux résultats au pourcentage final de 100,48%. Faux résultats revendiqués et réitérés dans la foulée par de faux observateurs internationaux mandatés par le régime BIYA. Le tout précédé par la publication de faux sondages dont il est aujourd'hui factuellement établi qu'ils venaient des milieux inféodés au régime illégitime de Yaoundé. Avec ces deux concepts communicationnels politiques, il s'agit donc d'un anathème, le signe qui affuble pour l'éternité le front du Renouveau et son héraut, illégitime parangon qui siège arbitrairement entre Étoudi et Genève.

Monsieur MOUELLE KOMBI !

Par les écrits qui précèdent vous m'avez donné l'occasion aujourd'hui de vous dire, et au monde entier avec vous, quels sont les tenants et aboutissants sur lesquels j'ai préalablement et méticuleusement fondé mon choix communicationnel politique de reprendre à mon compte la notion de "Président Élu" pour en confectionner "Président Élu Maurice KAMTO" et "Président Élu (Maurice KAMTO) en dehors de toutes fraudes électorales". En clair, si l'on écarte les fraudes électorales du processus électoral présidentiel de 2018 et les faux chiffres qui en ont découlé, les prétentions à la victoire du Président Élu sont immanquablement corroborées et triomphent brillamment. Oui sans les fraudes il est gagnant, or avec les fraudes il est perdant. D'où l'origine de sa légitimité incontestable dans sa qualité de Président Élu Maurice KAMTO. Ce véritable scandale d'État, d'une

proclamation de résultats frauduleux suite à la présidentielle de 2018, en bafouant grossièrement la loi et accessoirement l'autorité d'un Conseil Constitutionnel qui s'était d'ailleurs déjà amplement discrédité tout seul durant le contentieux postélectoral, va pourtant être doublé d'un scandale étatique presque plus révoltant et retentissant encore.

En effet, Elections Cameroon (ELECAM) l'instance problématique en charge de l'organisation des scrutins au Cameroun, va se permettre unilatéralement de « corriger et revoir » la copie du Conseil Constitutionnel. De fait, depuis le troisième trimestre de l'année 2019, ELECAM a achevé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie de la SOPECAM (Société de Presse et d'Éditions du Cameroun), entreprise à capitaux public, un document intitulé : « RAPPORT GÉNÉRAL SUR LE DÉROULEMENT DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DU 7 OCTOBRE 2018 ». La curiosité de ce "rapport général" est son sous-titre. En effet, il est porté en première de couverture, tout en rouge, la mention « REVU CORRIGÉ ». Par cet acte d'édition, ELECAM a ainsi procédé de facto à une deuxième proclamation de résultats de l'élection présidentielle de 2018, en parfaite violation de la loi électorale Camerounaise qui ne l'habilite pas à une telle chose. Cela vient ainsi augmenter davantage le flou sur ce scrutin en apportant surtout la preuve ultime d'un scrutin à résultats frauduleux, variables dans le temps et ultra manipulés. Cela est un constat indiscutable puisqu'au terme de ce rapport « revu et corrigé », de nouveaux chiffres vont venir s'ajouter à ceux proclamés "officiellement" par le Conseil Constitutionnel, sans que l'on ne sache exactement lesquels seraient ceux définitifs aux yeux du bon sens. En tous cas aux yeux de la loi et du droit, ce rapport général revu et corrigé est, lui aussi, un faux en soi, car malgré la proclamation de faux résultats par le Conseil Constitutionnel, aucune loi ne permet à ELECAM de procéder à une révision-proclamation à huis clos des chiffres des résultats de la présidentielle 2018 en lieu et place du Conseil Constitutionnel. Mais à bien y regarder ceci prouve à suffisance que même ELECAM ne prend pas au sérieux ce Conseil soi-disant "Constitutionnel".

C'est ici l'occasion de rappeler que dans son adresse historique du 08 octobre 2018, le Président Élu Maurice KAMTO a revendiqué sa victoire à l'élection durant ce discours. Une revendication de victoire présidentielle n'est pas, à proprement parler en droit, une proclamation des résultats de l'élection présidentielle. Qui plus est la proclamation suppose de donner les rangs et scores de tous les candidats, or durant le discours du 08 octobre 2018, le Président Élu s'est strictement tenu à la revendication de sa victoire, sans plus ergoter sur les autres candidats et leurs performances respectives. Pour revenir au Conseil Constitutionnel, on peut d'ailleurs légitimement se demander combien de temps va durer la farce de l'emploi abusif de l'expression "Conseil Constitutionnel" pour désigner en réalité une institution dont le pouvoir en matière de contrôle de constitutionnalité est précisément rendu quasi impossible dans la pratique ? Encore une autre entourloupe comme seul le régime BIYA sait en produire de façon industrielle. Une chose porte un nom mais ne fait pas le travail que son nom la prédispose à faire. De fait dans sa forme actuelle, le "Conseil Constitutionnel" se borne, tout au plus, au rôle réducteur d'un super juge électoral proclamateur des résultats de certains scrutins ! Il est dans la pratique, littéralement émasculé des prérogatives usuelles et ordinaires d'un vrai Conseil Constitutionnel, à savoir le contrôle à priori et posteriori de la Constitutionnalité des conventions (traités et accords) internationales, des lois et règlements. Il a fallu 22 ans au régime BIYA pour mettre en place ce "Conseil Constitutionnel" soi-disant, et une fois cela fait un 07 février 2018, le régime

BIYA en a fait sciemment une coquille quasi vide, tellement ses "prérogatives n'en sont pas de réelles, car elles sont réduites à peau de chagrin.

Alors bien-sûr, le Président Elu s'exprimant sur la question du holdup électoral de 2018, a déclaré sur le média TV5, qu'il ne s'enfermait pas dans le passé et rivait son regard sur l'avenir. Nous conformant strictement à l'attitude du Président Élu, nous n'entendons néanmoins pas que cela vous autorise, Monsieur KOMBI, ni personne d'autre au monde, à vouloir faire à rebours une réécriture négationniste, voire révisionniste, de l'histoire électorale présidentielle récente de notre chère patrie. De toutes les façons vous enfoncez une porte ouverte et ruez dans les brancards. Oui Monsieur MOUELLE KOMBI Narcisse, l'expression "Président Élu (Maurice KAMTO)" est déjà consacrée et son usage passé à la postérité ! Pas plus qu'hier vous n'avez pu l'empêcher, aujourd'hui et demain vous n'y parviendrez pas davantage !

Vous êtes vraiment incorrigibles vous les gens du Renouvol, heu pardon... du Renouveau ! Vous thésaurisez tout dans une sorte de rapacité voleuse intégrale et holistique. Aussi n'avez-vous, vous MOUELLE KOMBI et nombre de vos semblables du Renouveau, accumulé des savoir que comme des parures ornementales de votre moi intérieur, dont ces "savoirs" ne franchissent jamais le seuil. "Savoirs" jamais partagés avec les autres, même ne serait-ce que dans une pédagogie des dimanches soirs sur le service public de l'audiovisuel. Sur "Actualité hebdo" vous avez donc refusé de faire œuvre utile et sacrifier à la présomption d'enseignant universitaire qui se rapporte à vous. Mais il est vrai que pour vous ce n'est apparemment qu'un rôle parmi d'autres, un faux-semblant d'agrégé qui prend en otage le savoir au lieu de le disséminer en l'essaimant à qui mieux-mieux. Vu sous cet angle vous êtes un imposteur de la connaissance et de la science. Il a suffi pour le démontrer de l'illustrer factuellement dans les lignes ci-dessus. Ainsi donc et pour résumer, avec vous les gens du Renouveau, le holdup est une notion totale qui recouvre de son sceau tout ce qui de près ou de loin touche au Renouveau et à sa chimère utopique "le libéralisme communautaire". On fait main-basse sur tout, on vole, y compris des savoirs pour les garder captifs pour soi ; on fait de même avec la fortune publique voire même la paix au NoSo, en ciblant dorénavant des fillettes de retour ou en route pour l'école. Avec le Renouveau les "voltout" sont en permanence de sortie et "au tour"².

Avec le Renouveau, les espérances de la jeunesse Camerounaise sont volées, elle aussi, par un régime-BIYA ivre de son impuissante puissance ! Fort en effet dans la répression et la violation systématique des droits fondamentaux des Camerounais, le régime devient extrêmement faible quand il faut atteindre le développement. Nous sommes pourtant devenus une grande puissance sous Paul BIYA, mais uniquement si sont ajoutés aux critères majeurs de la puissance étatique, le détournement de fonds publics, le tribalisme public d'État, la médiocrité extrême de la définition ainsi que de la réalisation des politiques publiques plus la corruption ! Un pays sous-développé, première puissance mondiale de la corruption il y a encore quelques années. Le régime-illégitime-BIYA ne désespère visiblement pas de réussir à rééditer le triste et honteux exploit de regagner cette place. Ce

² Expression carcérale renvoyant à une tournée de vol ou de commerce de son fruit.

qui se passe, dans et autour de l'organisation de la CAN en 2022, semble bien être une des preuves de cet ardent désir de reprendre la couronne mondiale de la corruption !

Et comme par hasard vous êtes allé faire cette déclaration dans les murs de la CRTV (Cameroon Radio and Television). Celle-là même dont le fait d'arme le plus visible à l'occasion de l'élection présidentielle de 2018, fût le mensonge d'État qu'elle orchestra en mondovision, en faisant appel à de faux observateurs internationaux pour accréditer de faux résultats électoraux. Cet autre scandale d'État demeure jusqu'aujourd'hui non adressé, notamment dans sa dimension pénale, alors que les ressources publiques y compris en termes de fonds ont été engagées dans la réalisation de ce forfait. Pourtant, la CRTV avant ce n'était pas la perfection certes, mais néanmoins c'était un label dont le lustre irradiait et dardait de mille feux le frontispice de la communication et de l'information au Cameroun. Mais ça c'était avant ! Aujourd'hui elle n'est plus que l'ombre d'elle-même. Un "tam-tam" dénué de sa caisse de résonance, un peu comme un plat d'Okok³ sans arachides ni jus de noix de palme pressées !

Une partie de l'association de malfaiteurs politiques ayant perpétré par effraction le casse électoral présidentiel de 2018 était donc de sortie une fois de plus, pour orchestrer votre communication abjecte et inopportune. Il me semble que vous aviez mieux à faire, comme par exemple livrer le complexe-devenu-stade Paul BIYA d'Olembé dans les délais exigés par la CAF, ou vous assurer du paiement des primes de l'équipe nationale féminine de volley-ball.

Monsieur MOUELLE KOMBI ! Bien qu'il soit, au vu de ce qui précède, désormais établi que vous passez gravement à tort, pour un spécialiste en droit public et en sciences politiques, je vais quand-même vous formuler les interrogations qui vont suivre, mais à titre purement rhétorique !

Sachant en votre for intérieur qu'au-delà des arènes judiciaires et juridiques, le principe en vertu duquel "la fraude corrompt tout" est aujourd'hui devenu un aphorisme, et connaissant que ce principe est cristallin car entraînant ipso facto et mutatis mutandis la nullité absolue de toute procédure ou faits et actes découlant de la fraude ! Que pensez-vous de ce principe "ne varietur" qui me fût enseigné jadis en Droit Civil, et toujours en première année de droit, par celui qui était alors le Docteur OMBIONO ?

En faisant application de ce principe universellement admis à l'élection présidentielle de 2018, peut-on savoir pourquoi le "Conseil Constitutionnel" n'a pas tiré la conséquence juridique logique du recours à la fraude dans la compilation des votes, et fait application du principe "la fraude corrompt tout" en prononçant la nullité absolue de résultats entachés irrémédiablement par la fraude constatée par le monde entier via l'usage de faux PV électoraux, par et devant le "Conseil Constitutionnel" durant le contentieux postélectoral ?

³ Okok : Expression beti désignant un plat savoureux de légumes avec une base de pâte d'arachide et de jus de noix de palme pressées souvent accompagné du sucre comme autre ingrédient.

Selon vous Monsieur KOMBI MOUELLE, le "Conseil Constitutionnel" n'a-t-il pas de ce fait suffisamment démontré qu'en l'état actuel, le Droit et la Justice n'étaient pas ses préoccupations essentielles ?

Monsieur KOMBI, ne pensez-vous pas comme moi, que le "Conseil Constitutionnel" s'est parjuré lamentablement en commettant ainsi un aussi grossier déni de justice à l'endroit du Président Élu Maurice KAMTO et du Peuple camerounais dont les voix ont été respectivement volées ?

Pourquoi le régime BIYA a-t-il refusé le recomptage des voix de l'élection présidentielle de 2018 s'il est si sûr et certain, comme l'est par exemple le Président Élu Maurice KAMTO, de sa victoire ? Le régime n'est-il pas ainsi dans le cas d'une femme accusée par son époux d'avoir donné naissance à un enfant adultérin, et qui s'oppose à un test ADN, mais en continuant de clamer mordicus que son enfant n'est pas le fruit d'un adultère ? Comment la croire alors qu'elle refuse de soumettre l'enfant à un test ADN qui permettrait d'en apporter la preuve ?

Pouvez-vous expliquer et démontrer la valeur juridique de faux PV électoraux servant de base à la computation de faux résultats électoraux, déclarant un faux vainqueur à l'élection présidentielle de 2018 ?

Monsieur MOUELLE KOMBI ! Le régime Paul Barthélemy BIYA Bi MVONDO, que par ailleurs vous servez si mal, vu que vous vous êtes montré incapable d'offrir à l'homme du 6 novembre le complexe multisport (désormais simple stade ou presque) Paul BIYA d'Olembé dans les délais de temps impartis, sauf miracle dorénavant ! Dans l'intérêt supérieur de notre pays, je vous souhaite malgré tout, d'accomplir ce miracle et nous éviter ainsi l'humiliation nationale de trop. Ce régime illégitime a donc pris l'initiative désormais de nous notifier ici en prison et par voie d'huissier certains actes d'ailleurs de nature fort suspecte aux yeux du Droit. Mais au fait, quelle est la légalité d'actes de notification sous forme d'exploits d'huissiers, dont l'objet est par essence illégal ? En d'autres termes quel est la recevabilité, mais surtout l'opposabilité, en droit d'un acte illégal notifié légalement ?

En fait d'exploit, cela ne se ramène-t-il pas pour le régime BIYA à avoir réussi celui de faire signifier par huissier, et à la demande des ravisseurs, la fixation du montant de leur demande de rançon à l'endroit de personnes retenues en captivité ?

N'est-il pas évident, Monsieur MOUELLE KOMBI, que le Tribunal Militaire en nous retenant à titre doublement arbitraire et illégal, ne peut nullement arguer de la recevabilité et/ou de l'opposabilité du moindre acte illégal qu'il se donnerait la peine de formuler et de nous signifier par voie d'huissiers ?

De même Monsieur MOUELLE KOMBI, en lieu et place d'une "détention", vous n'ignorez pas que le Tribunal Militaire nous retient en réalité captifs dans le cadre d'une authentique et illégale prise d'otages, n'est-ce-pas vous le savez parfaitement ?

Rappelé déjà plus haut par moi, le principe sacro-saint ailleurs, de "la fraude corrompt tout" entraîne ipso facto et mutatis mutandis la nullité absolue de la "procédure" suivie par le Tribunal Militaire illégalement à notre rencontre (nous tous, les otages politiques), ainsi que des actes confectionnés sur le fondement de ladite fraude et prétendument reversés au

dossier judiciaire militaire. Vous le savez très bien aussi n'est-ce-pas, puisque nous avons été tous arrêtés et détenus arbitrairement, en fraude absolue de tous nos droits fondamentaux et de la loi régissant cette matière ?

Que pensez-vous au fait de la mort à Deuk, dans le Mbam et Inoubou, de ce jeune durant des échauffourées marquant le récent renouvellement des organes de base du RDPC ?

Que pensez-vous durant les mêmes renouvellements, des incendies criminels comme celui de la résidence de ce Sous-préfet, provoqué par des partisans en furie du RDPC ?

Vous souvenez-vous de la moindre violence ou du moindre acte de destruction d'un bien considéré comme public ou privé durant les manifestations du MRC et de sa résistance nationale ?

La réponse ici étant forcément négative, pouvez-vous conclure avec moi que les vraies insurrection et hostilité contre la Patrie, et tous les autres motifs qui, hier nous ont été collés arbitrairement à nous les manifestants pacifiques du MRC, sont en réalité des chefs - d'accusation dont le RDPC est aujourd'hui amplement passible sans le moindre doute raisonnable ?

Dans ces conditions, pouvez-vous nous dire qui menace donc réellement la quiétude de l'État du Cameroun si ce n'est le Renouveau ?

Expliquez-nous la valeur juridique d'une détention, comme la nôtre, parfaitement arbitraire et illégale ?

Expliquez-moi comment peut-on avoir tenté de m'opposer à moi ainsi qu'à d'autres, un faux Arrêté Préfectoral de garde à vue administrative signé par le Préfet TSILA ? Cet Arrêté n'était-il pas un grossier faux, puisque Monsieur TSILA était déjà mort au moment de la date où l'acte était supposé avoir été conçu par ses propres soins ?

Comment pouvez-vous dès lors expliquer ma captivité dans une cellule du SED (Secrétariat d'État à la Défense en charge de la Gendarmerie Nationale), tout juste sous le bureau de Monsieur Galax ETOGA ? Ne s'agit-il pas d'un kidnapping suivi d'une prise en otage, le tout accompli dans un service public ?

Comment expliquez-vous qu'une décision rendue par la Cour Suprême du Cameroun ait donné lieu à une jurisprudence intéressante en vertu de laquelle il n'est strictement pas possible pour un civil de se voir juger par un tribunal militaire, et que moi, civil, me retrouve avec mes Amis Politiques, otages traduits arbitrairement devant une juridiction militaire ?

Que vous inspire le fait que cette jurisprudence de la Cour Suprême soit datée de la période AHIDJO, soi-disant dictatoriale ?

Que répondriez-vous si nous en déduisons que la dictature actuelle a paradoxalement surpassé celle d'hier en terme de recul des droits ?

Comment expliquez-vous ce non-sens en Droit, que je sois enlevé par des forces de police soi-disant dans le cadre de la flagrance, entre autres pour hostilité contre la patrie et insurrection, et que je me retrouve dans une enquête préliminaire à la DRPJ-C ? La loi est claire, en cas de flagrance on est présenté immédiatement à un Juge, on ne se retrouve pas

dans une enquête de police à la DRPJ-C. Cela est impossible en Droit ! Comment appréciez-vous cette impossibilité juridique rendue possible dans la pratique durant et suite à mon enlèvement à mon domicile devant mon épouse enceinte et les miens ?

Comment pouvez-vous m'expliquer que le Cameroun ait ratifié et internalisé en bonne et due forme les instruments juridiques internationaux interdisant formellement que des civils puissent faire l'objet de poursuites devant des juridictions militaires, et que par extraordinaire des civils, hommes et femmes politiques, se retrouvent jugés devant le Tribunal Militaire avec des chefs-d'accusation incriminant leurs opinions, ainsi que l'exercice par ces personnes politiques de leurs droits fondamentaux constitutionnels ?

Monsieur MOUELLE KOMBI, ce qui m'a été expliqué en Droit Constitutionnel, toujours en première année par le brillantissime Professeur Magloire ONDOUA (Droit Const 2) et le Docteur HOND Louis Tobie (Droit Const 1), a-t-il cessé d'avoir cours en la matière ? À savoir le monisme avec primat du Droit International consacré par la Constitution Camerounaise ?

Toutes ces choses nous le savons vous et moi sont inexplicables, or courantes sous le régime et notamment le Gouvernement dont vous êtes le membre et dont vous avez la solidarité inscrite en obligation légale. Savez-vous donc que devant les hommes et femmes de ce pays, ainsi que l'Histoire, votre responsabilité est engagée ?

Pensez-vous comme moi que nous sommes de facto dans un cumul monumental d'illégalités, dont l'élection présidentielle a en réalité été la grande inauguration des amoncellements des violations de la règle de droit ?

Que pensez-vous des multiples violations, par Paul BIYA, des dispositions de la Constitution camerounaise ? Par exemple, celle qui dans le dernier point de l'alinéa 2 de son Article 5, fait de lui en vertu de la fonction qu'il s'est arbitrairement et par effraction arrogée : « Le garant ... du respect des traités et accords internationaux. » ? Or le Tribunal Militaire est celui devant lequel moi-même et nombre de mes Amis Politiques, sommes en parfaite illégalité traduits en ce moment en violation totale de traités et accords internationaux qui l'interdisent formellement. Cette violation par l'irrespect des traités et accords internationaux dont le Cameroun est partie est donc imputable constitutionnellement à Paul BIYA, vous ne pouvez pas l'ignorer ou le nier n'est-ce-pas Monsieur MOUELLE KOMBI ?

En outre la politique nationale dont il a constitutionnellement la charge exclusive et unique de la définition, plus encore suite au holdup électoral, a entraîné par ses innombrables manquements une résurgence de la marginalisation des ressortissants de l'ex Southern Cameroon. De plus, parmi les griefs régulièrement évoqués par cette frange de la population camerounaise, se trouve en bonne place l'annulation pure et simple par Paul BIYA du vocable "unie" dans l'ancienne dénomination de "République Unie du Cameroun". Sans être exhaustif, cet acte unilatéral de Paul BIYA et les attermoissements innombrables de sa présumée "politique nationale" sont en soi de gravissimes violations constitutionnelles, puisqu'elles sont aujourd'hui parmi des multiples points objectifs qui alimentent la colère dont l'expression prend aujourd'hui la forme des pires violences et atrocités au NoSo. En conduisant et impulsant des politiques publiques sources d'émiettement du sentiment national, Paul BIYA manque donc indiscutablement à ses obligations constitutionnelles n'est-ce-pas Monsieur MOUELLE KOMBI ?

Ce faisant, et eu égard aux événements en cours au NoSo, Paul BIYA cesse donc constitutionnellement d'être l'incarnation de l'unité nationale et le garant de cette unité nationale, vous le savez mieux que moi n'est-ce-pas Monsieur MOUELLE KOMBI ?

Il en est de même s'agissant de la place accordée par lui au communautarisme dans les promotions aux charges publiques, principe de promotion devenu avec le temps un des bastions les plus criards d'un tribalisme d'État décomplexé et quasi assumé par Paul BIYA. Par conséquent le communautarisme et ses bourrelets qui prolifèrent en s'illustrant par des replis xénophobes-tribaux voire anti nationaux, y compris au plan public et politique, sont en prolifération accélérée et donc constitutionnellement imputables à Paul BIYA seul, n'est-ce-pas Monsieur MOUELLE KOMBI ?

De ce qui précède, l'on constate en fait que le non respect des engagements internationaux du Cameroun est un sport quotidien national ; de même l'unité nationale s'érode sur une double base : celle tribale ou ethnique, ainsi que celle historique politique et culturelle liée à la spécificité des Régions NoSo. Il s'agit ni plus ni moins que de trois gravissimes infractions présidentielles à la Constitution camerounaise. Par conséquent, elles devraient à elles seules justifier le déclenchement contre Paul BIYA du mécanisme approprié de mise en accusation devant la Haute Cour de justice. Vous ne pouvez pas dire le contraire n'est-ce-pas Monsieur MOUELLE KOMBI ?

Or cette Haute Cour n'est-elle pas par ailleurs un autre avorton institutionnel et une autre grande oubliée dans l'opérationnalisation de la Constitution camerounaise issue de la "Révision Constitutionnelle" de 1996 ? Son sort n'est-il pas identique à celui de la décentralisation, l'article 66 sur la déclaration des biens, et tout ce qui fût expurgé de la praxis en passant sous les fourches caudines des fameuses "dispositions transitoires et finales" du titre XIII de ladite Constitution ?

De quelle constitutionalité ces "dispositions transitoires" peuvent-elles se targuer, puisqu'elles violent en soi le principe de "l'entièreté et de la totalité" de la Constitution ? Au Cameroun Monsieur MOUELLE KOMBI, si je devais me permettre une formule originale, la Constitution n'est donc plus un tout qui vaut pour tous partout sur l'espace national et ses enclaves, mais un tout à application parcellaire dans l'espace et dans le temps du fait de "dispositions transitoires" anticonstitutionnelles ?

Au sujet du NoSo, vous n'ignorez pas que seul un véritable dialogue inclusif et sincère apportera une solution définitive dans ces deux Régions, et un apaisement définitif du pays à cet égard n'est-ce-pas ?

Monsieur MOUELLE KOMBI Narcisse !

Que pensez-vous du financement à hauteur de 1,8 milliard de FCFA dédiés par un de vos collègues du Gouvernement à un individu dans le cadre de ses initiatives privées ? Comment cela peut-il s'expliquer au sujet de fonds provenant du chapitre 94 du MINEPAT (Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire) ? Ne s'agit-il pas d'un authentique et véritable détournement de fonds publics à ciel ouvert ? Ne sommes-nous pas en présence d'un vrai détournement de fonds publics, et non ceux imaginaires que sait de temps à autres fabriquer de toutes pièces le TCS (Tribunal Criminel Spécial) ? Les fausses affaires de détournements de fonds publics par-devant le TCS du genre de celle démontrée

il y a peu, par une jurisprudence de la Chambre Administrative de la Coir Suprême, portant sur une affaire mettant en scène un agrégé, un vrai celui-là, aujourd'hui conspué par le régime dont il fut pourtant, voire demeure, une figure majeure ? Cette jurisprudence par ses conséquences ne fait-elle pas planer un sérieux doute sur le professionnalisme, l'éthique, et la moralité de ceux qui, au TCS, enquêtent, jugent, et condamnent, souvent en commandite ? Ainsi donc dans la pratique des commanditaires tapis dans l'ombre, ne s'associent-ils pas à certains magistrats et policiers du TCS pour en faire les gestionnaires de petits ou grands règlements de compte entre anciens amis ? Une véritable patrimonialisation de la justice camerounaise devenue en plus censitaire, où le plus offrant remporte la mise sous la forme de décisions renversantes de complaisance ou d'incohérences, n'est-elle pas ici rendue évidente ?

Que pensez-vous du silence du TCS concernant cette affaire de 1,8 milliards pillés du trésor public via le chapitre 94 susmentionné ? D'ailleurs en parlant du TCS, ne parle-t-on pas de cette institution qui a réussi le triste exploit mondial de priver les justiciables qui comparaissent par devant elle, d'un degré de juridiction, l'Appel, en violation flagrante des principes universels établis en la matière ? Pensez-vous, Monsieur MOUELLE, qu'AHIDJO, POLPOT, ou encore MENGITSU HAÏLÉ Mariam, voire IDI AMIN DADA et PINOCHET auraient osé aller aussi loin ?

Sur un tout autre registre juridique, que pensez-vous du fait que des militaires encore dans les rangs et par centaines (bien plus de 300) se retrouvent dans une Prison comme celle Centrale de Yaoundé ? Que pensez-vous de la grogne que suscite leur empêchement de pouvoir aller, y compris sous bonne escorte, toucher leur solde ? Quelle peut être le moment venu, l'incidence de leurs frustrations sur la Prison Centrale et les autres prisons civiles où ils pourraient se retrouver éventuellement ? Et d'abord de quelle utilité est la détention militaire, si elle est délaissée pour enfermer des soldats encore dans les rangs au sein des prisons civiles ? Quel est le véritable projet derrière le fait de mettre ensemble, les militaires avec des hors-la-loi, voire des combattants affiliés à Boko Haram ou au sécessionnisme armé ? Avez-vous idée des fruits amers qui peuvent sortir de cette camaraderie carcérale forcée ?

Monsieur le Ministre, manquer autant de bonne moralité tout en ne sachant pas faire ce que vous avez à faire, en portant des jugements sur ce qui ne relève pas de votre compétence, ne vous rend pas seulement un amoral incohérent ; cela fait aussi de vous un incompetent impénitent et hors-jeu, pour ne pas dire hors-sujet ! Pour pouvoir vous bercer de l'illusion de ne pas être seuls dans le vice, vous certains partisans du Renouveau, avez inventé mensongèrement sur le compte du Président Élu une fausse histoire de 14 milliards de marché détournés. Vous avez ensuite eu le toupet de monter en épingle à cheveux le bug informatique ayant court-circuité le processus de collecte de fonds de l'historique et sans précédente initiative humanitaire Survie-Cameroon-Survival-Initiative (SCSI), dont la clarté a pourtant été incontestablement établie par un consortium international de cabinets spécialisés, à renommée mondiale, à travers un audit technique et financier du système de collecte. Cet audit SCSI dont les résultats furent d'ailleurs rendus public, tandis que l'audit de la gestion des fonds publics anti-Covid19 gouvernementaux, programmé pour être soumis au Parlement sera dans le même temps annulé au vu et au su de tous ! Tous ces deux mensonges Monsieur MOUELLE KOMBI, vous y croyez, vous ?

Je vous interdis donc impérieusement d'oser seulement encore, directement ou indirectement, porter votre attention putride sur la personne du Président Élu Maurice KAMTO, sur la Résistance Nationale et le MRC, voire sur ma modeste personne. Dans le cas contraire, vous découvrirez le sens d'une expression carcérale et même Camerounaise bien connue : On va courir !!! Vous seriez dès lors très étonné de ce que je sais sur vous. Il faut avouer que vos frasques auraient de quoi garnir le bottin sur une période assez considérable de temps ! Vous ne tarderiez donc pas à découvrir les désagréments de l'exposition voire de la surexposition publique de la sordide vie qu'est la vôtre. En prime vous découvrirez surtout que si le sens morale s'est assoupi dans les limbes malodorants de votre esprit mal tourné, il n'a par contre pas quitté le Cameroun et les Camerounais dans leur for intérieur et dans leur grande majorité.

Drapé sous le déguisement trompeur de l'intellectuel, d'un savant, vos traits cachent en réalité un "intellectuel faussaire". Et me revient à l'esprit ce formidable ouvrage dont le sujet et le titre vous vont à ravir : "Les intellectuels faussaires : Le triomphe médiatique des experts en mensonge". Sous cet intitulé se lit un ouvrage publié en 2011. Ô ironie du sort, ou alors subtile ruse des aïeux sanctifiés, Pascal Boniface son auteur, a lui aussi comme vous été Directeur d'un Institut de Relations Internationales. Cependant la comparaison avec vous ne va pas plus loin, car à votre différence, lui son Institut il en fût le fondateur, en plus de le diriger. En outre, au-delà des Relations Internationales il étendait aussi son objet à la stratégie. D'où son intitulé de "Institut des Relations Internationales et stratégiques"(IRIS). Il est donc aisé objectivement de voir qu'il y en a qui ont seulement des titres et des fonctions, comme vous jadis à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), et aujourd'hui au Ministère des Sports et de l'Éducation Physique ; et il y en a qui en plus de les avoir ont la substance qui va avec, ce qui n'est pas hélas le cas avec vous ! Vous, et cette atmosphère qui rythme la cadence de vos sorties médiatiques, comme un air de tonneau tonitruant dont tout le vacarme du verbiage ne fait que renseigner sur une seule chose : son vide sidéral !

Ainsi, en vous taisant, vous épargnez aux oreilles sensibles le supplice affligeant de votre parole outrageante envers la raison et l'intelligence. Découvrez donc les vertus de la pudeur, de la retenue, et parfumez-vous, au moins une fois dans votre vie récente, avec les effluves du bon sens. Taisez-vous donc et vous aurez enfin pu poser un acte intelligent et hautement intelligible. Mais si vous y tenez tant, à piailler, vous devriez peut-être retourner à vos premières amours en écrivant pour le magazine "Amina" pour la légèreté, l'évasion et le divertissement bon marché.

BIBOU NISSACK O. U.

***Otage Politique arbitrairement retenu captif
à la Prison Centrale de Yaoundé***